



REVENDEICATIONS DES SALARIÉS EN GREVE DES CAMPANILE et 1^{ère} CLASSE du PONT DE SURESNES

- a) Information aux salariés chaque mois de la date de clôture de la paye afin de vérifier la conformité des heures payées.
- b) Promotion d'une femme de chambre comme 4^{ème} gouvernante à temps complet et remplacement systématique en cas d'absence. L'organisation et le contrôle du travail pour 300 chambres ne peuvent se faire sans cet effectif minimum de gouvernantes.
- c) Demande du passage de deux lingères temps complet et de 3 femmes de chambre à temps complet dans chaque hôtel compte tenu de la charge de travail.
- d) Remplacement systématique des femmes de chambre en absence.
- e) Augmentation des salaires de 3,4 % (5% revendication CGT -1,6% obtenus)
- f) Prime d'ancienneté de 60 € par an à partir de la 3^{ème} année comme à la villa MASSALIA
- g) Accès facilité au 1% logement.
- h) Arrêt du harcèlement par le directeur, à savoir surveillance des pauses pipi, interdiction d'utiliser les toilettes des clients même si les chambres sont inoccupées, suppression de la caméra en cuisine qui surveille les fours, surveillance constante des plongeurs et gouvernantes.
- i) Demande de communication des déclarations à la Cnil pour les caméras.
- j) Restitution d'un local dédié aux gouvernantes pour organiser correctement leur travail ; une salle polyvalente étant insuffisante.
- k) Interdiction de demander, sauf volontariat, de partir avant l'heure et de récupérer ensuite : interdiction des récupérations par avance.
- l) Paiement des jours de grève.

Suresnes le 21 mai 2019